

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

## CREATION TEMPORAIRE de 5 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (17,30/35ème) DGA CTAC – L'Alpha

DGA Ressources et relations aux administrés Ressources humaines et appui managérial- AL N° 2022-D-198

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-23-2
- ⇒ Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein de l'Alpha,

## DECIDE

- <u>Article 1</u> Est approuvée la création temporaire de 5 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (25/35ème) au sein de la DGA cohésion territoriale et appui aux communes, l'Alpha à compter du 1er juillet 2022, pour 2 mois.
- Article 2 Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3 Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 21 juin 2022

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,

Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire recu en 2 2 JUIN 2022 Préfecture le :

Publié ou notifié

Le: 2 3 JUIN 2022